INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault, président, et tenue le 20 avril 2022 à 17h00, au 100 Place de la Mairie à Mont-Blanc.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur André Brisson, représentant de Mont-Blanc
Monsieur Jacques Hébert, représentant de Val-des-Lacs
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Madame Dominique Forget, représentante de Val-David
Madame Monique Allaire, représentante de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin
Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac
Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Gilles Bélanger, greffier-trésorier
Madame Danielle Gauthier, greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault, la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

RÉSOLUTION 731-04-2022
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2022

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la conformité de la transmission des rapports financiers

4.2 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

4.3 Libération de surplus affectés

4.4 Signature de la convention collective

4.5 Démission de Madame Nathalie Brunette de son poste d'adjointe à la direction

4.6 Embauche de Madame Christina Leblanc au poste d'adjointe à la direction

4.7 Nomination de Madame Christina Leblanc à titre de représentante auprès de divers services

5. TRÉSORERIE

5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer

5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 013-

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

77

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

5.3 Retiré

6. OPÉRATIONS

6.1 Embauche de Monsieur Luc Léonard au poste temporaire de chauffeur-opérateur

6.2 Embauche de Monsieur Francis Plouffe au poste de chauffeur-opérateur

6.3 Renouvellement du contrat à Québec Linge Service d'uniformes pour la location de vêtements de travail et de tapis

6.4 Démission de Monsieur Simon Labelle de son poste de chauffeur-opérateur

6.5 Démission de Monsieur Sébastien Prévost de son poste de chauffeur-opérateur

6.6 Permanence de Madame Patricia Méthot au poste de chauffeure-opératrice

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 732-04-2022
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2022

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2022, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2022, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 733-04-2022
DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA CONFORMITÉ DE LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a réalisé un audit portant sur la conformité de la transmission des rapports financiers;

CONSIDÉRANT QUE la CMQ a transmis son rapport à la Régie et que ce rapport doit être déposé au conseil.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

DE PROCÉDER au dépôt officiel du rapport d'audit réalisé par la Commission municipale du Québec portant sur la conformité de la transmission des rapports financiers.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

INITIALES DU PRÉSIDENT

78

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 734-04-2022
SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la régie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres régies intermunicipales intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022.

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

DE CONFIRMER l'adhésion de la régie au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confier à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la régie s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la régie s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la régie s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 735-04-2022
LIBÉRATION DE SURPLUS AFFECTÉS

CONSIDÉRANT QU'un surplus affecté au montant de 100 000 $ apparaît aux états financiers 2021 comme étant affecté « aux 8 premières municipalités », ce qui exclue la Municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE suite à son adhésion la Municipalité de Val-Morin a versé, au cours de l'année 2021, une somme de 12 108 $ afin de compenser sa part, de sorte que le surplus affecté aux 8 premières municipalités puisse être libéré et retourné au surplus libre;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 259 $ apparaît également aux états financiers 2021 comme étant affecté « aux 7 premières municipalités », ce qui exclue les municipalités de Val-David et Val-Morin.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

DE LIBÉRER la somme de 100 000 $ affectée aux « 8 premières municipalités » et de la retourner au surplus non affecté, portant celui-ci à 416 211 $;

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

79

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

DE LIBÉRER la somme de 259 $ affectée aux « 7 premières municipalités » et de la retourner au surplus non affecté, portant celui-ci à 416 470 $.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 736-04-2022
SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le comité de négociation de la convention collective a terminé son mandat et que les parties se sont entendues sur l'ensemble des conditions applicables pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer la convention collective telle que négociée avec le Teamsters Québec Local 106 et ce, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 737-04-2022
DÉMISSION DE MADAME NATHALIE BRUNETTE DE SON POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE Madame Nathalie Brunette a démissionné de son poste d'adjointe à la direction et a quitté ses fonctions le 25 mars dernier.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Madame Nathalie Brunette et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Régie.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 738-04-2022
EMBAUCHE DE MADAME CHRISTINA LEBLANC AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche d'une adjointe à la direction;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier et Monsieur Éric Therrien, directeur des opérations recommandent l'embauche de Madame Christina Leblanc.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Christina Leblanc au poste d'adjointe à la direction à compter du 2 mai 2022;

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

INITIALES DU PRÉSIDENT

80

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 739-04-2022
NOMINATION DE MADAME CHRISTINA LEBLANC À TITRE DE REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions, Madame Christina Leblanc, sera appelée à représenter la RITL auprès de divers organismes et ministères.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'AUTORISER Madame Christina Leblanc à représenter la RITL auprès des organismes et ministères suivants :

- Société de l'Assurance automobile du Québec
- Caisse Populaire de Mont-Tremblant
- VISA Desjardins
- Agence de revenu du Canada
- Revenu Québec
- Retraite Québec
- Hydro Québec
- CNESST
- SSQ assurances (Beneva)
- Mallette actuaires inc.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 740-04-2022
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les listes des déboursés au 10 avril 2022 totalisent 378 335.57 $ et se détaillent comme suit :

Chèques :	11 172.57 $
Traitements bancaires :	207 522.52 $
Salaires et remboursement de dépenses du 1er février au 10 avril 2022 :	159 640.48 $
Total :	**378 335.57 $**

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

D'APPROUVER la liste des déboursés datée du 10 avril 2022, ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 1er février au 10 avril 2022 pour un total de 378 335.57 $.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

81

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 1er février au 10 avril 2022 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 741-04-2022
EMBAUCHE DE MONSIEUR LUC LÉONARD AU POSTE TEMPORAIRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur temporaire;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Eric Therrien, directeur des opérations, recommande l'embauche de Monsieur Luc Léonard;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Monsieur Léonard du 18 au 20 avril 2022, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Luc Léonard au poste temporaire de chauffeur-opérateur selon l'échelon salarial recommandé à compter du 21 avril 2022 jusqu'au 28 octobre 2022.

Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 742-04-2022
EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANCIS PLOUFFE AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Eric Therrien, directeur des opérations, recommande l'embauche de Monsieur Francis Plouffe;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Monsieur Plouffe du 28 mars au 20 avril 2022, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021.

INITIALES DU PRÉSIDENT

82

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Francis Plouffe au poste de chauffeur-opérateur selon l'échelon salarial recommandé à compter du 21 avril 2022.

Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 743-04-2022
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT À QUÉBEC LINGE SERVICE D'UNIFORMES POUR LA LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE TAPIS

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé à Québec Linge pour la location de vêtements et de tapis se terminait le 16 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat pouvait être renouvelé pour une autre période de 5 ans.

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

DE RENOUVELER le contrat octroyé à Québec Linges, Services d'uniformes au coût approximatif de 80 $ par semaine pour la période du 17 mars 2022 au 16 mars 2027.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 744-04-2022
DÉMISSION DE MONSIEUR SIMON LABELLE DE SON POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Labelle a démissionné de son poste de chauffeur-opérateur et il quittera ses fonctions le 29 avril prochain.

Il est proposé par Monsieur Jacques Hébert :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Simon Labelle et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Régie.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

83

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 745-04-2022
DÉMISSION DE MONSIEUR SÉBASTIEN PRÉVOST DE SON POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sébastien Prévost a démissionné de son poste de chauffeur-opérateur et qu'il quittera ses fonctions le 29 avril prochain.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Sébastien Prévost et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Régie.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 746-04-2022
PERMANENCE DE MADAME PATRICA MÉTHOT AU POSTE DE CHAUFFEURE-OPÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE Madame Patricia Méthot a été embauchée au poste occasionnel de chauffeure-opératrice à compter du 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'un poste permanent se libérera le 29 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Therrien, directeur des opérations, recommande de confirmer la permanence de Madame Patricia Méthot.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'ACCEPTER la permanence de Madame Patricia Méthot à compter du 29 avril 2022 conformément aux dispositions de la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 747-04-2022
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur André Brisson de lever la présente séance à 17h15.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Steve Perreault
Président

Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier